



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 juillet 2014

**DELIBERATION N° 2014/ 7/154 : CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES DE VACATAIRES -
INTERVENANTS EXTERIEURS AU CONSERVATOIRE**

L'an deux mille quatorze, le mercredi 30 juillet à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 juillet 2014 .

Présents Titulaires : 40

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Pierre-Antoine LEVI, Jean-Luc BUDOIA à Christian PEREZ, Alain CRIVELLA à Marie-Claude BERLY, Jean-Martial DEJEAN à Jean-François GARRIGUES, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Annie GUILLOT à Philippe FRANCOIS, Francis LABRUYERE à Roger CATUSSE.

Absents Excusés : 2

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ

**Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 23 juillet 2014,
Considérant la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires participant à des manifestations organisées par le Conservatoire et :

- ✓ occupant un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire,
- ✓ bénéficiant d'une rémunération attachée à l'acte (autant d'actes, autant de vacations),
- ✓ effectuant une tâche précise et déterminée dans le temps (de courte durée), mais peu prévisible dans le temps de façon certaine,

Je vous propose d'autoriser Madame la Présidente, à :

Créer les emplois temporaires suivants pour la saison culturelle 2014/2015 :

Service : Conservatoire,

Activité :

Type de vacations	Rémunération	Volant maximum prévisionnel
Jury d'examen	20 euros nets/h	120 heures
Master class/stages	40 euros nets/h	130 heures (18 journées de stages et/ou cours)
Interventions musiciens:		
services de répétitions	50 euros pour un service de 3 heures	80 vacations de 3 heures
concert	100 euros par concert	50 concerts
récital	300 euros la prestation	4 récitals

- ↪ De dire que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ↪ De créer les emplois temporaires suivants pour la saison culturelle 2014/2015 :

Service : Conservatoire,

Activité :

Type de vacations	Rémunération	Volant maximum prévisionnel
Jury d'examen	20 euros nets/h	120 heures
Master class/stages	40 euros nets/h	130 heures (18 journées de stages et/ou cours)
Interventions musiciens:		
services de répétitions	50 euros pour un service de 3 heures	80 vacations de 3 heures
concert	100 euros par concert	50 concerts
récital	300 euros la prestation	4 récitals

- ↪ De dire que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **01 AOUT 2014**

De sa publication le : **01 AOUT 2014**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 juillet 2014

La Présidente,
Brigitte BAREGES